

VILLIERS VINEUX
Séance du 11 décembre 2020
S 007-2020

<p>Convocation du 3 décembre 2020</p> <p>Affichage du 15 décembre 2020</p>	<p>L'an deux mil vingt et le onze décembre à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de M. Kamel FERRAG, Maire</p> <p>Présents : Kamel FERRAG - Yves HUGOT - François SPINELLE - Hélène COUASSE - Franck LECOMTE - Morgan PIERRON - Jean-Baptiste NAVARRE - Romuald LEMAITRE - Éric JAMBON - Nicolas ARVIN-BEROD,</p> <p>Absente excusée : Aurore BUISSON a donné pouvoir à Kamel FERRAG pour la représenter à la réunion de Conseil, de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous document</p> <p>Secrétaire de séance : François SPINELLE</p>												
	<p>Lecture du procès verbal de la séance du 30 octobre 2020 est donnée et est adoptée à l'unanimité. Le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour concernant une décision modificative. Le conseil municipal accepte ce rajout.</p>												
<p>Organisation des fêtes de fin d'année Et subvention</p>	<p>Repas des aînés par portage à domicile, confectionné par « Le P'tit Flo », et distribué le samedi 19 décembre 2020. Pour les personnes en EHPAD, un colis sucré de chez Gamm-Vert sera distribué. Noël des enfants : Un bon d'achat de 15€ a été offert aux enfants financé à 50% par la commune et à 50% par l'association « Foire et Animation ». Une subvention de 262.50€ a été versée à l'association.</p>												
<p>Budget 2021 : orientations</p>	<p>☛ Sondage Population : 3 retours avec les suggestions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Abri bus - Sécurité - Aménagement urbain et terrain - Balisage des chemins <p>☛ Projets 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Achat du terrain consort Louat : Signature et emprunt réalisé. Travaux 62 000€ HT en projet, en attente de retour des subventions - Logement communal - isolation : Signature de la convention avec le SDEY -Devis : 5 400€ TTC - Rencontre entreprise GCTP et MANSANTI : <ul style="list-style-type: none"> - Devis voirie en attente : Rue du Merceau, Rue de la Rôtie, Rue d'en haut. - Aménagement de la cour de l'école, - Aménagement et assainissement mairie et logement (5 grande rue) - Terrain salle des fêtes : réalisation de la clôture par rapport aux riverains => Demander des devis. - Balisage chemin : inscription pour 2023 : Investissement réalisé par la CCSA et entretien par la commune, - Éclairage public : fin de l'équipement de la salle des fêtes - Travaux voirie MANSANTI D43 => 2021 - Devis pour l'abri bus : 3 100€ TTC - Étude avec l'ATR pour un passage piéton 												
<p>Réunions diverses :</p>	<p>Syndicat des eaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☛ Rencontre avec le syndicat de l'aube et la commune de Flogny-la-Chapelle pour la gestion des conventions. ☛ Gestion de la carte de gestion de la station de pompage et de la sécurisation des châteaux d'eau. ☛ Proposition de modification du tarif de l'eau pour la commune Les Croutes et aux adhérents du syndicat. ☛ Réflexion sur la compétence eau. ☛ Tarif 2021 : 1.25€ /m³ <p style="margin-left: 40px;"><u>Gros consommateur :</u></p> <table style="margin-left: 80px;"> <tr> <td>3 345m³ X 1,25€ =</td> <td>4 181,25€</td> </tr> <tr> <td>Nouveau tarif : 3 345m³ X 1,38€ =</td> <td><u>4 616,10€</u></td> </tr> <tr> <td>Soit une différence de</td> <td>434,85€</td> </tr> </table> <p style="margin-left: 40px;"><u>Ménage :</u></p> <table style="margin-left: 80px;"> <tr> <td>110m³ X 1,25€ =</td> <td>137,50€</td> </tr> <tr> <td>Nouveau tarif : 110m³ X 1,38€ =</td> <td><u>151,80€</u></td> </tr> <tr> <td>Soit une différence de</td> <td>14,30€</td> </tr> </table>	3 345m ³ X 1,25€ =	4 181,25€	Nouveau tarif : 3 345m ³ X 1,38€ =	<u>4 616,10€</u>	Soit une différence de	434,85€	110m ³ X 1,25€ =	137,50€	Nouveau tarif : 110m ³ X 1,38€ =	<u>151,80€</u>	Soit une différence de	14,30€
3 345m ³ X 1,25€ =	4 181,25€												
Nouveau tarif : 3 345m ³ X 1,38€ =	<u>4 616,10€</u>												
Soit une différence de	434,85€												
110m ³ X 1,25€ =	137,50€												
Nouveau tarif : 110m ³ X 1,38€ =	<u>151,80€</u>												
Soit une différence de	14,30€												

<p>Décision modificative n°3:</p> <p><i>Délibération 2020 – 041</i></p>	<p>Le Maire donne lecture du mail de la trésorerie informant que les crédits budgétisés ne sont pas suffisant pour le chapitre 014 et propose la décision modificative suivante :</p> <p>C/7391172 Dégrèvement Taxe habitation logement vacant = +301,00€ C/6811 Dotations aux amortissements = -301,00€</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :</p> <p>ACCEPTE la décision modificative suivante :</p> <p>C/7391172 Dégrèvement Taxe habitation logement vacant = +301,00€ C/6811 Dotations aux amortissements = -301,00€</p>
	<p>La séance est levée à 23 h 30</p> <p>Fait et délibéré les jours mois et an susdit Signatures</p>

Le Maire,
FERRAG Kamel

